

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 126 (2000)

**Heft:** 13

**Anhang:** Cahiers de l'ASPAN Suisse occidentale, année 18, no 2

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CAHIERS DE L' ASPAN SUISSE OCCIDENTALE

Les *Cahiers de l'ASPAN-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses*. Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

## SOMMAIRE

### ÉDITORIAL

...et la coordination horizontale ?  
(M. Jaques) III

### DEMAIN, LA CAMPAGNE

Une campagne urbanisée (A. Bailly) IV

Vers une agriculture génétique, industrielle  
ou biologique ? (E. Marendaz) VII

L'agriculture suisse dans le contexte de  
la globalisation des marchés : un défi mais  
aussi une chance à saisir (H. Poffet) VIII

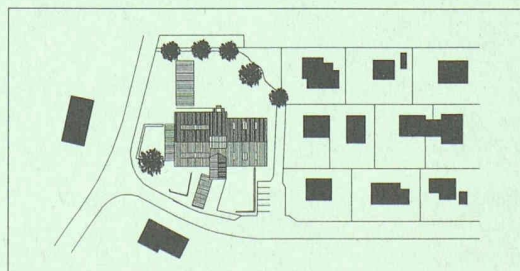
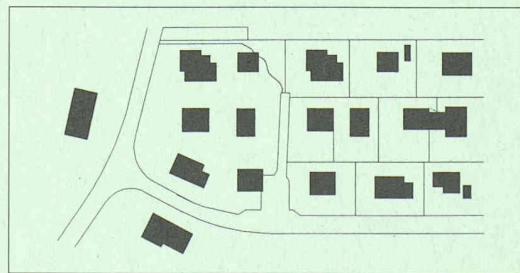
L'espace rural demain (W. Streickeisen) IX

Kafka dans les alpages (L. Jordi) X

Pour un nouveau concept des améliorations  
foncières (J.-F. Jaton) XIII

A propos de conservation du patrimoine  
architectural rural (Cl. Castella) XV

PUBLICATION XVI



# 2

Cahier ASPAN-SO N° 5 juillet 2000

18<sup>e</sup> année - Tiré à part du N° 13

De la revue *Ingénieurs et architectes suisses*



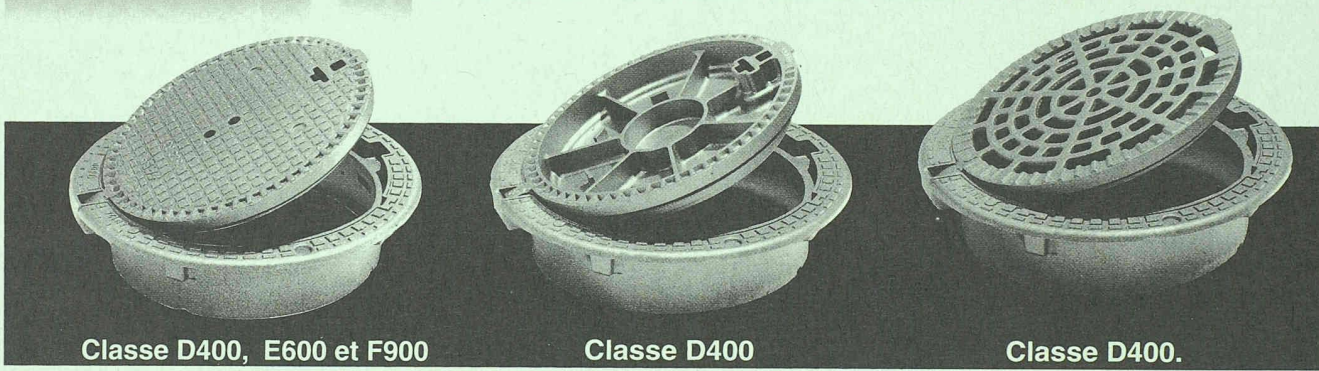


**L'élimination des nuisances du trafic actuel et la remise à niveau en quelques minutes !**

Leur construction leur confère la fiabilité nécessaire pour les sollicitations les plus extrêmes.

SOLO-SELFLEVEL, des dispositifs **articulés** et **réglables au niveau de la chaussée**, possédant un joint néoprène continu solidaire du couvercle ou de la grille et leur assurant une bonne stabilité tout en excluant le risque de boitement et de claquement.

**SOLO SELFLEVEL** Brevet + Patent



**Classe D400, E600 et F900**  
avec ou sans verrouillage  
(ventilé ou non en D400).

**Classe D400**  
avec ou sans verrouillage.

**Classe D400.**

CH-1957 Ardon  
 info@fasa.ch    +41 27 305 30 30  
 www.fasa.ch    +41 27 305 30 40

vss/f/01-99

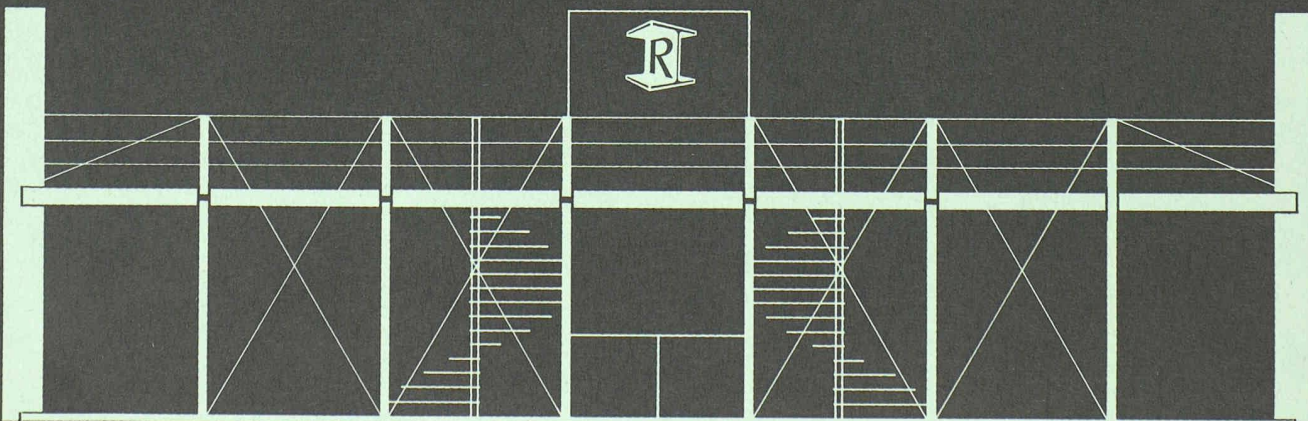
**FASA-FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUE D'ARDON S.A.**

**RAMELET SA**

MAISON FONDÉE EN 1902

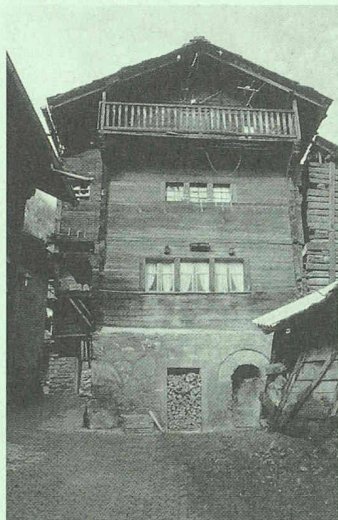
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

*le savoir faire métallique*





## ... ET LA COORDINATION HORIZONTALE?



Evolène, Val d'Hérens  
Photo: Michel Jaques

Comme à l'accoutumée, nous avons décidé, pour ce présent cahier, de vous présenter un panorama de la question de l'avenir du monde et du territoire rural en faisant appel à des courants différents, voire opposés. Ce qui représente pour nous, une certaine garantie d'« objectivité ». Ainsi, nous avons dans ce cahier une voix du monde académique, une expression de la corporation des agriculteurs par son service de vulgarisation, la position administrative de la Confédération et les réflexions d'un routier de la question.

A ceci vient s'ajouter l'écho d'un article paru dans l'hebdomadaire « FEMINA ». Certes, d'aucuns verront là la relation anecdotique, donc non représentative, d'une situation exceptionnelle. Cependant, comme pour les films non sélectionnés dans les festivals, cet article comporte une série de vérités non dénuées d'intérêt. Bien au contraire, les faits relatés, l'opinion rapportée, sont les indicateurs d'une tendance. Nous voulons retenir de cet article le fait qu'une situation saine se trouve en prise avec une

réglementation univoque dans le sens où son application ne souffre aucune exception. La norme dimensionnelle des étables s'applique uniformément en Appenzell, dans le Siemental et dans le val d'Hérens. Or, les arguments pour appréhender le caractère exceptionnel sont d'un tout autre ordre. La référence à l'ethnographie, à la protection des paysages et au patrimoine architectural met précisément le doigt sur un défaut de coordination horizontale entre différentes instances.

L'aménagement du territoire me paraît précisément être une discipline de coordination. Gageons que le déplacement de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, anciennement affecté au département fédéral de justice et police, intégré au département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication aura pour effet de stimuler la coordination horizontale entre les différentes instances fédérales.

Michel Jaques

même où vous ne  
l'imaginez plus...

**...nous  
reverdissons**

**EcoTex®**

Tissus de coco, filet de jute,  
nattes de paille et coco,  
fascine végétative:

**ce sont nos propositions  
pour un reverdissement  
réussi.**

**Hydrosaat**

Hydrosaat AG  
1717 St. Ursen

Tél. 026-322 45 25  
Fax 026-323 10 77

www.hydrosaat.ch  
e-mail: hydrosaat@hydrosaat.ch



L'assurance d'un sol coulé de qualité

**famafloor®**

Famafloor SA, Le Grand-Pré, 1510 Moudon, tél. 021/905 34 35



## UNE CAMPAGNE URBANISÉE

### LA FIN DE L'OPPOSITION VILLE-CAMPAGNE

Examinant le cas de la Suisse, comme de celui de tous les pays développés, on constate qu'en moins de cinquante ans, les relations entre la Société et la Nature ont profondément changé. Le temps de l'ordre éternel des champs, des villages ruraux, de la campagne à monofonction agricole n'est plus. Les espaces ruraux se sont diversifiés, et sur ces terres apparaissent de multiples activités, résidentielles, commerciales, de loisirs. La périurbanisation est devenue exurbanisation, rurbanisation selon un modèle simple, élargi à partir de celui de l'écologie urbaine.

Ville ) Faubourg ) Banlieue ) Périurbanisation ) Exurbanisation ) Rurbanisation )  
Distance à la ville

Pulvérisée par les logiques de la concurrence économique, de la mondialisation, l'agriculture suisse s'épuise dans une course à la productivité et, plus récemment, à la qualité. Et les campagnes se vident de leur population agricole, pendant que s'y installent les exurbains, les rurbains, les retraités...

Si la ville et la campagne, l'urbain et le rural ont pu constituer pendant un siècle des catégories identitaires et statistiques pratiques, elles ne reflètent plus en 2000 les processus sociaux et spatiaux contemporains. Nous assistons à la décomposition du mythe dualiste ville-campagne, qui a longtemps fondé la géographie

**YSOX®**  
Le madrier isolant...

TESTÉ DEPUIS PLUS DE 25 ANS

**...polyvalent:**

- Façade • Toiture
- Plancher (• Séparation)
- Montage rapide

Produit suisse inventé, fabriqué et commercialisé par

**SAMVAZ SA**

1618 CHÂTEL-ST-DENIS  
Tél. 021-948 94 41  
Fax 021-948 95 65

8049 ZÜRICH-Höngg  
Tel. 01-340 08 40  
Fax 01-340 08 42

NEUE ADRESSE

AUTRES PRODUITS:  
SAM  
PIPEX  
TERSA  
RALI  
BOIS LAMELLE-COLLÉ  
INDUSTRIEL



rurale. Les modes de spatialisation affectent autant les villes – par l'urbanisation – que les campagnes – par la rurbanisation et l'exurbanisation- et les pratiques urbaines s'inscrivent dans l'espace rural, par les implantations résidentielles et industrielles... Après une crise identitaire le rural devient lieu d'innovation et d'enjeux spatiaux; à l'image du village idéal se substitue une vision de la nouvelle ruralité qui tend à sa valorisation par la protection de l'environnement et la recherche de « productions de qualité dans un paysage de qualité ». Une ère nouvelle s'ouvre où un rural complexe devient acteur collectif à la recherche de nouvelles pratiques dans un contexte de développement durable.

## LA CAMPAGNE: NOUVEL ESPACE-ENJEU

Après l'émigration massive, au début du XX<sup>e</sup> siècle, des populations rurales vers les villes et la « révolution silencieuse » qui bouleverse l'agriculture depuis les années 1950, s'ouvre l'ère du rural multifonctionnel: industrie d'abord, tourisme et services ensuite constituent les axes d'une revitalisation profonde de certaines régions... pendant que les zones peu accessibles se désertifient. Les contrastes se renforcent entre vallées marginalisées et vallées mode, entre aires d'exurbanisation et rural vidé de sa substance, posant à tous les pays un problème de justice spatiale. Peut-on accepter ces inégalités de destin et laisser à la

friche une partie du territoire national? Tel est l'un des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle: accompagner l'évolution des campagnes en aidant celles qui n'ont pas droit au changement, pour donner à toutes « des habits neufs pour l'espace rural » dans un contexte de protection et de développement durable.

Mais pour ce faire, il faut accepter de tuer le « mythe rural traditionnel » et de passer d'un mode de faire agricole, enraciné, aux échanges réduits, à un mode de faire diversifié et mobile; une campagne ouverte aux activités, aux citadins, aux échanges. Dans ce rural l'agriculture n'est plus dominante; les autres activités – dont les services – doivent s'y développer pour répondre aux besoins des habitants anciens et nouveaux. La mobilité devient également nécessaire tout comme l'accessibilité en transports individuels et collectifs.

S'il y a disparition des activités rurales et commerciales traditionnelles, il y a émergence de services correspondant aux demandes des nouveaux ruraux, ces citadins à la recherche d'une autre vie. Les espaces ruraux voient donc s'implanter artisanat, activités de services comme celles de santé, de restauration... Pourtant souvent les gouvernements oeuvrent-ils à contre-courant, fermant certains services, écoles, hôpitaux, moyens de transport collectifs... jugés trop coûteux. La tension est donc forte entre l'arrivée d'une nouvelle population et ces fermetures. Comment conserver de

## CADGEO

### Informatique

**PSION**  
Industrial



#### Votre partenaire pour:

- ☞ Produits PSION Industriel
- ☞ Logiciel de DAO/CAO
- ☞ Systèmes d'informations du territoire SIT
- ☞ Conseils, services, réalisations.
- ☞ Matériel, réseaux, logiciels.

### EasID

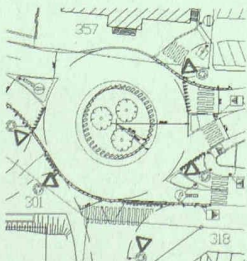
Relevé des compteurs sur Pasion Workabout

### PowerCAD

DAO/CAO 2D/3D complète

### CadINFO

Système d'information du Territoire



#### Nous vous proposons:

- ☞ Nos compétences et un service personnalisé.
- ☞ Installation sur site.
- ☞ Maintenance.
- ☞ Formation et support.
- ☞ Développement sur mesure.

<http://www.cadgeo.ch>

Route de la Conversion 271  
1093 LA CONVERSION  
Tél: 021/792.15.60  
Fax: 021/792.15.61

# WAV

Isolation phonique  
Isolation spéciale  
Tunnels de tir

Parois antibruit  
Aéroports  
Autoroutes

## Acouver isol SA

Rue des Ruisseaux 8  
2802 Develier

Tél. 032 423 17 18  
Fax 032 423 17 28



jeunes adultes à la campagne, sans école? Comment attirer une population âgée, en retraite, sans services sanitaires et sans une bonne accessibilité? La question de l'égalité spatiale se pose à nouveau: a-t-on le droit de «fermer» certaines régions en les privant des services de proximité publics? Parfois des solutions sont proposées comme le regroupement

des services dans un guichet unique, celui de la poste par exemple. Parfois c'est le démentèlement qui devient source de désert. La logique budgétaire pousse à regrouper les activités dans les villes, la logique rurale nouvelle au développement local. En résulte une évolution qui peut se résumer sous forme de tableau:

<i>Evolution des services à la population en milieu rural</i>	<i>Types de services</i>	<i>Conséquences</i>
Vers la fermeture	Commerces traditionnels Services hospitaliers Transports collectifs	Affaiblissement des petites communes et dépendance des villes
Vers le développement	Services de santé quotidiens (médecin, pharmaciens...) Services de loisirs dans les zones de retraite et touristiques (restauration, sports...) Services liés aux technologies de l'information et de mobilité individuelle (garages...)	Meilleur accès aux soins de base Renforcement de la spécialisation «loisirs» Développement de la mobilité individuelle
Dans l'incertitude	Services para-publics (postes...) Ecoles	Inquiétudes sur l'avenir des services de proximité

On le constate, entre redéploiement et fermetures l'avenir de la campagne suisse n'est pas encore assuré, en particulier pour les aires peu accessibles, qui risquent de devenir des «réserves» pour citadins en mal de nature. Le rôle des services, et d'une véritable politique de justice spatiale pour les services de proximité, est devenu essentiel pour que le rural puisse poursuivre sa mutation, un enjeu essentiel pour l'aménagement du territoire en Suisse.

Antoine BAILLY  
Université de Genève

#### INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

– **Allefred M. et Aguetant D.**, 1991 – *L'avenir de l'emploi dans les zones rurales fragiles*, Paris, La Documentation Française.  
– **Bonnamour J.**, 1993 – *Géographie rurale, position et méthode*, Paris, Masson.

– **Chapuis R.**, 1992 – La géographie agraire et la géographie rurale, in A. Bailly (ed.) *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson.

– **Gervais M., Servolin C. et Weil J.**, 1965 – *Une France sans paysans*, Paris, Seuil.

– **Grasset E.**, 1999 – *Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes*, Thèse, Université de Grenoble, Institut de Géographie Alpine.

– **Kayser B.**, 1987 – *Le regard des géographes sur l'espace rural et les sociétés rurales*, Revue des Pyrénées et du Sud-Ouest, 4, p. 303-314.

– **Remy J.**, 1993 – *Le rural et l'urbain entre la coupure et la différence: la métamorphose des relations villes/campagne*, Espaces et Sociétés, n° 72, p. 31-47.

– Sciences Humaines, 1994 – *Les nouveaux espaces ruraux*, n° 4 spécial.



**ZSCHOKKE LOCHER**

Parois moulées – Pieux forés – Parois berlinoises – Ancrages – Parois clouées  
Micropieux – Injections – Sondages – Abaissement de nappes  
Pousse-tubes – Microtunneliers – Jetting – Colonnes ballastées



**ZSCHOKKE LOCHER – Travaux spéciaux**

**FEHLMANN TRAVAUX HYDRAULIQUES SA:**

Filiale de ZL

Route de la Venoge 10  
1026 Echandens/VD  
Tél. (021) 703 66 00  
Fax (021) 703 66 01

Ch. Isaac - Anken 10  
1219 Aïre/Genève  
Tél. (022) 979 33 00  
Fax (022) 979 33 11



## VERS UNE AGRICULTURE GÉNÉTIQUE, INDUSTRIELLE OU BIOLOGIQUE ?

**L'agriculture suisse change : elle est définie comme multifonctionnelle. Ses objectifs sont de répondre aux besoins du marché et de remplir des tâches d'intérêt général pour lesquelles les agriculteurs touchent des paiements directs. Comment les agriculteurs vont-ils réagir face à cette évolution de leur contexte ?**

Les régions où les conditions agronomiques sont favorables verront se développer une agriculture très orientée vers une forte production de matières premières agricoles de base non différenciées. En général, ce type d'orientation conduit les exploitations à devenir toujours plus grandes et les entreprises locales de transformation à disparaître. Ceci pourrait correspondre à une évolution de l'agriculture du plateau suisse et des régions se prêtant particulièrement bien à la rationalisation du travail. En parallèle, vu la densité de la population suisse, une forte demande de proximité devrait maintenir un marché local qui peut être important.

Cette demande, encore accrue par la proximité des centres urbains chez nous pourrait favoriser le développement d'exploitations s'orientant vers des formes plus industrielles d'agriculture. On pourrait y trouver deux tendances majeures. D'une part les productions hors sol et les produits primeurs se développeraient en parallèle aux productions traditionnelles. Dans le territoire cette agriculture est très marquante: serres, plastics couvrant le sol ou en tunnel, le plus souvent près des agglomérations ou des voies de communication. D'autre part, certains agriculteurs opteront pour livrer sur les marchés d'abord proches des produits transformés. Les exploitations développent alors en leur sein des ateliers et leur aspect visuel s'en trouve parfois modifié par la présence de hangars, dépôts de matériel de conditionnement, etc.



*Exemple de ferme-modèle.  
Photographie Pierre-Alain Mouchet*

Comme troisième orientation possible, nous trouvons l'agriculture biologique, qui répond à une demande particulière encore en expansion. Ce type de production maintient les structures connues, des petites à moyennes entreprises qui chercheront à se diversifier et à créer une plus-value économique et que l'évolution actuelle ne supprimera pas complètement. Dans cette même optique, il y a les filières de produits AOC caractérisées par une liaison étroite entre la production et la transformation. Ce type de démarche répond à la globalisation de l'économie et permet de maintenir un milieu rural vivant autour de ses produits traditionnels; il pourrait se trouver renforcé par un nouveau lien entre paysage, régionalisation et paiements directs.

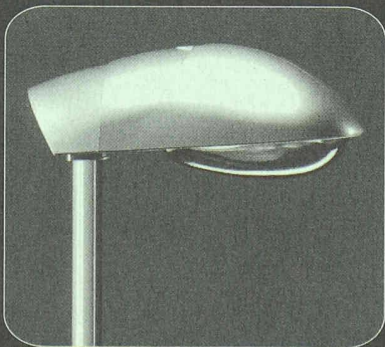
De la grande exploitation produisant des matières de bases agricoles exportées à la petite exploitation biologique intégrée dans une conception paysagère régionale, on trouvera celles proches des agglomérations, parfois de type plus industriel et toutes les combinaisons possibles entre ces types.

*Evelyne Marendaz  
Service romand de vulgarisation agricole*

### Unilux S.A.

présente:

Luminaire pour l'éclairage public (petit et grand modèle)  
Boîtier alu, écran verre,  
bloc optique IP 66 avec  
réflecteur à hautes performances.  
Pour lampes de 50 à 250W.



### Schröder

 Leader en éclairage public

Coupon-réponse pour documentation complète et renseignements.  
Timbre de la société:

Par FAX au no. 021. 648 23 48

UNILUX SA Ch. de Maillefer 36, 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021. 648 24 42  
E-mail: unilux@freesurf.ch - Nos partenaires: Schröder, Thorn, Meyer, VHM, Fluora, Pracht.



## L'AGRICULTURE SUISSE DANS LE CONTEXTE DE LA GLOBALISATION DES MARCHÉS: UN DÉFI MAIS AUSSI UNE CHANCE À SAISIR

La politique agricole suisse fait l'objet depuis le milieu des années 90 d'une réforme en profondeur. Cette réforme est déterminante pour l'avenir de la paysannerie. Elle a été induite avant tout par des raisons internes mais aussi par les développements intervenus à l'échelon international. Le premier de ceux-ci a été la conclusion des négociations du Cycle d'Uruguay du GATT et le début d'une libéralisation progressive du commerce agricole. La réforme de la politique agricole a permis de mettre en œuvre sans trop de difficultés les engagements pris par la Suisse à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le deuxième événement marquant a été l'accord agricole conclu en 1999 avec la Communauté européenne qui vise à renforcer les relations de libre-échange entre notre pays et notre partenaire commercial le plus important par une amélioration, sur une base réciproque, de l'accès au marché de certains produits agricoles. Sa mise en œuvre à partir de 2001, qui prévoit notamment la libéralisation totale mais de manière progressive des échanges de fromages s'étendra sur plusieurs années.

Un nouveau grand défi se profile déjà à l'horizon pour l'agriculture suisse. Il s'agit du prochain cycle de négociations dans le cadre de l'OMC qui doit conduire à une nouvelle étape de réformes de la politique agricole, dans la mesure où celle-ci a un impact sur les échanges. Le rapprochement avec l'Europe, quelle que soit sa nature et sa cadence, aura également une influence déterminante sur l'avenir de notre agriculture.

Sur cette toile de fond, l'agriculture suisse doit s'attendre à des pressions concurrentielles encore plus fortes à l'avenir.

### QUE SIGNIFIE CELA POUR ELLE ?

Concrètement, cela veut dire que notre agriculture devra notamment améliorer de manière sensible sa compétitivité si elle veut pouvoir maintenir ses parts au marché dans ce contexte d'ouverture et de concurrence accrue. Pour ce faire, la politique agricole devra adapter les conditions de base de manière à permettre le développement et le maintien d'exploitations compétitives.

Il s'agira notamment et surtout d'orienter la politique agricole suisse vers le marché européen. Notre agriculture devra bénéficier du meilleur accès possible au dit marché. L'accord agricole conclu avec l'Union européenne est un pas important dans cette voie; d'autres, tout aussi nécessaires, devront suivre au cours des prochaines années indépendamment de la question de l'adhésion à l'UE. De manière plus générale, seule une stratégie offensive permettra à notre agriculture d'affronter avec succès et non pas seulement de subir les développements à escompter sur le plan international.

Notre agriculture, que nous voulons non seulement productive mais également durable, devra encore davantage que jusqu'ici miser sur une production de qualité en utilisant, par exemple, toutes les possibilités telles les Appellations d'origine contrôlée (AOC) et les réglementations en matière de production biologique existantes.

En conclusion, cette décennie sera déterminante pour l'agriculture suisse. En relevant ces défis, celle-ci assurera sa continuité et, en même temps, l'existence d'un monde rural prospère et durable.

*Hubert Poffet,  
Adjoint scientifique,  
Section Affaires internationales de  
l'Office fédéral de l'agriculture*

### ETUDE SYSTEME AUTOMATION



ESATECH S.A. maîtrise l'automatisation industrielle.

Production & gestion d'énergie électrique / Environnement / Gestion d'eau potable & eau industrielle

Siège principal	<b>1800 VEVEY</b>	Rue de la Byronne 20	Tél. (021) 923 58 21	Fax (021) 923 58 24
Succursale	1207 GENÈVE	Carrefour de Rive 1	Tél. (022) 700 24 12	



## L'ESPACE RURAL DEMAIN



**Dans un passé relativement récent, la marche forcée de l'industrialisation, puis de la tertiarisation, a fait appel à la main d'œuvre rurale. Souvent pléthorique et elle-même victime d'une productivité croissante du secteur primaire, elle s'est mise en route vers les villes, symbole alors du changement et du progrès, de la science aussi et de la technique.**



Mais les temps ont changé et bientôt il faudra peut-être réparer les dégâts de cette évolution puisque, sans doute possible, l'organisation de la ville favorise aujourd'hui la ségrégation, l'exclusion et – par là-même – la criminalité et la drogue. Et la Suisse, même si elle peut se targuer d'avoir mieux réussi que d'autres, n'est pas épargnée totalement. Par l'adoption, au début des années septante, du modèle d'aménagement dit «réseau de villes», nous avons pensé pouvoir éviter le phénomène d'une concentration excessive des populations. Et pourtant la métropole zurichoise se constitue sous nos yeux ... Nul ne sait encore, cependant s'il s'agit d'une fatalité ou d'un épiphénomène.

Or l'espace rural (appelé ainsi sciemment pour le distinguer de la notion trop réductrice de l'aire agricole) est en mutation. La multifonction chère aux paysans suisses n'est pas une mode passagère, mais est devenu un concept dont se parent volontiers gouvernants et administrés, parfois autant à tort qu'à raison. Il est néanmoins reconnu universellement que les tâches de l'agriculture du futur se diversifient et s'enrichissent. Mais distinguer cette multifonction ne signifie pas forcément l'admettre et encore moins la pratiquer.

Pendant des siècles, l'agriculture s'est reconnue dans le seul rôle nourricier, fondamental, donc noble par essence. A juste titre, car il s'agissait alors de faire face à la disette, voire de combattre la famine. Cette tâche subsiste, bien sûr, et doit rester primordiale. Mais, les progrès de la science et de la technique aidant, la productivité a fait de tels bonds que de moins en moins de bras, oeuvrant sur de moins en moins de terres, nourrissent de plus en plus de bouches. D'où exode rural et concentrations urbaines.

Mais ce qui aurait pu n'être qu'une tragique fatalité peut devenir une chance, donc une espérance. Regardons les choses en face, une nouvelle force a surgi, c'est indéniable. Elle peut se circonscrire par : nature, délassement et loisirs. Cette force, politiquement insignifiante pendant longtemps, exerce aujourd'hui une pression considérable et croissante, surtout dans les régions suburbaines. Il y a certes quelques raisons objectives pour expliquer cette pression, notamment lorsqu'on pense aux atteintes portées parfois au milieu naturel par la société, à savoir l'eau, l'air, le sol et la biodiversité. D'autres, par contre, le sont beaucoup moins, voire, sont totalement subjectives et liées essentiellement à l'accroissement du niveau de vie et une forte diminution du temps de travail. Je veux parler des loisirs de plein air, des activités sportives, des jardins familiaux aussi et autres vacances à la ferme.

La notion d'espace rural ne doit cependant pas devenir une tarte à la crème servie à tout bout de champ pour meubler des discours creux. C'est une scène et un lieu. Une scène où s'activent des paysans dans l'accomplissement de leurs tâches multiples. Un lieu composé de paysages façonnés par le travail séculaire des acteurs en place. Un bien culturel inestimable donc qui, même s'il ne peut pas rester immuable, ne doit pas être défiguré, ni être mis en péril par des atteintes irréversibles.


Les agriculteurs de demain seront professionnels et devront être compétents, bien sûr, mais ils ne sortiront pas forcément d'un même moule. A côté de l'élevage et du travail de la terre il n'y a aucune honte à héberger des vacanciers, par exemple. Et ne sera pas moins paysan celui qui jalonne un parcours écologique ... ou sportif ! Ils se distingueront par leur ouverture d'esprit et leur mobilité, car ne dit-on pas que dans un monde qui change il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile.

Et ils continueront à s'occuper de cet espace rural dont ils seront (et resteront) les meilleurs gérants et garants. Pour autant, bien entendu, qu'ils en gardent la maîtrise, c'est essentiel.

*Willy Streickeisen*

Voulez-vous éviter la panne "sèche" ?

[www.servilec.com](http://www.servilec.com) ou 022 / 785.23.03

imprimantes laser couleur  instruments de mesure



## KAFKA DANS LES ALPAGES

**Les règlements édictés par Berne défigurent la montagne et consternent les paysans. Qui ne comprennent pas pourquoi on les oblige à construire d'affreuses étables et à sortir leurs vaches quand il gèle. Reportage «FEMINA» dans le val d'Hérens.**

Dix heures du soir... et le ballet des autochargeuses n'est pas encore terminé. Demain matin à l'aube, elles seront relayées par les faucheuses. Toute la journée, de juillet à septembre, ils courent d'une parcelle à l'autre, retourner, mettre en rouelles, étendre. Les foins finis aux mayens, ce sont les regains qui commencent en bas. Sur la route, je les croisent qui remontent de loin. Parfois, plus de 30 km. aller et retour, pour rentrer une autochargeuse de foin. Ils sont fous ces Evolénards! Ailleurs, les campagnes se dépeuplent, les champs sont abandonnés. Ici on nettoie le moindre recoin.

«C'est que les surfaces manquent. Le terrain agricole est très cher et il y a surenchère sur les locations», nous dit Michel Gaspoz, de la Forclaz. Municipal à la commune d'Evolène, il est agriculteur à plein temps, les quelques cours de ski qu'il donne en hiver étant insuffisants à procurer un revenu de substitution.

Ici les agriculteurs sont jeunes. Ils ont pratiquement tous construit des fermes neuves. Le prix du lait diminue, la viande est payée aujourd'hui le même prix que dans les années soixante et les frais augmentent. Seule solution, la fuite en avant: produire toujours plus, sans aucune chance de voir le déficit s'amenuiser. Bref, on les paie pour s'épuiser à produire en surabondance et à perte ce lait et cette viande dont on ne sait trop que faire, vu la production endémique qui sévit en Suisse. Il y avait 198 éleveurs de bovins en 1966 sur la commune, il en restait 98 en 1998 mais le nombre de bêtes n'a que faiblement diminué, passant de 1428 à 1313.

«Pratiquement partout ailleurs, explique Michel Gaspoz, d'autres activités, en particulier dans le tourisme, sont venues progressivement se substituer à l'activité principale qu'était l'agriculture. Chez nous, les familles ont

conservé leurs terres et ont continué à exploiter. Dans les années soixante, on a vu arriver les premières machines. On avait alors plusieurs étables, on coupait le foin alentour et c'est le bétail qui déménageait quand la grange était vide. Avec les premières motofaucheuses, on a pu couper plus de foin et tenir plus de bêtes. Mais le mulet ne suffisait plus à le transporter, il a fallu acheter un tracteur.» Et l'engrenage de la mécanisation s'est mis en place.

Epandeuse à fumier, râteleuse, «Tératrack», de nouvelles machines font leur apparition chaque année, ou presque. Normal: les familles sont moins nombreuses, les vacances scolaires ne sont plus fixées en fonction des travaux agricoles, et l'on ne peut plus demander aux enfants de travailler douze heures aux champs. Moins de bras, plus de bêtes, les machines sont indispensables. Un investissement de l'ordre de 250 000 francs qu'il est impossible d'amortir sur les revenus de l'exploitation. Que le tracteur lâche, qu'une pièce casse, et c'est la catastrophe. «Nous arrivons à un point de rupture, dit Michel Gaspoz, cela ne peut pas continuer. Il faut faire quelque chose, trouver de nouveaux modes de production, je ne sais pas moi...»

Vendre directement ses produits, comme les paysans de plaine? «Comment trouver des débouchés ici? Nous ne savons pas. Le marketing, ce n'est pas notre métier, et puis nous n'avons pas le temps.» Car ne croyez pas qu'il se tournent les pouces, une fois les foins terminés. La belliqueuse vache d'Hérens doit être gardée dès qu'elle redescend de l'alpage. Il faut aussi épandre le fumier avant la neige et, vu le manque de liquidités, assurer soi-même les travaux d'entretien. Au printemps, dès que la neige a fondu, on se met à nettoyer les prés. Tout est peigné au râteau, avant que l'herbe ne commence à pousser et voilà que, déjà, il faut mener les bêtes aux mayens. Bref, c'est le stress quasiment toute l'année. Seules les familles qui disposent d'un salaire d'appoint à plein temps peuvent s'en tirer. Et bien souvent, les aléas de l'exploitation agricole mangent une partie du salaire.



FRERES SA  
**Kunzli**  
1844 VILLENEUVE  
Tél. (021) 960 10 28  
Fax (021) 960 38 55  
1180 ROLLE  
Tél. (021) 825 34 34  
Fax (021) 825 40 40

### AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE  
(Entreprise autorisée par le Département de la Sécurité et de l'Environnement)

Vidange de toutes installations d'épuration, intervention 24/24  
Curage à haute pression de canalisations et collecteurs, fraisage  
Lavage de routes et chaussées, décapage de béton & acier  
Inspection télévisée, digitalisation  
Ramassage et transport d'huiles usées et toxiques ODS/SDR

Site Internet: <http://www.kunzli.ch> E-mail: [Assainissement@bluewin.ch](mailto:Assainissement@bluewin.ch)



Pour couronner le tout, la politique agricole suisse va à l'encontre de la situation particulière qui prévaut dans la vallée. Ailleurs il faut encourager les gens à couper l'herbe. Ici, c'est l'herbe qui manque. La politique agricole manie la carotte et le bâton. La carotte, ce sont les subsides. Mais si vous n'appliquez pas les directives concoctées dans l'administration, fussent-elles totalement inadaptées aux conditions locales, adieu les subsides.

Ainsi exige-t-on désormais des paysans qu'ils sortent leurs bêtes tous les mois de l'année une heure pendant treize jours. Absurde dans un pays de neige et de glace, où les bêtes se battent dès qu'elles hument l'air frais!

Autre exemple, les grilles posées devant le canal d'évacuation du fumier: les vaches de la race d'Hérens étant plus courte que les autres, elles ont été placées à 1,30 m. de la mangeoire. Les plans ont été approuvés par l'autorité et les autorisations d'exploitation accordées. Or voici que les inspecteurs découvrent que cette distance n'est pas conforme: il aurait fallu prévoir 1,60 m. Pour respecter les normes imposées par les ordonnances d'application de la loi sur la protection des animaux. Il faut tout casser. Qui va payer? Le paysan qui a pourtant reçu toutes les autorisations? L'Etat? Ces 30 centimètres sont-ils vraiment vitaux pour les vaches que l'on soigne ici presque comme ses propres enfants?

A se demander si l'on ne cherche pas, avec ces tracasseries administratives, à éliminer un certain nombre de paysans. Les fumassières sont trop petites, vous les agrandissez ou vous arrêtez l'exploitation. Ne pousse-t-on pas ainsi aux investissements et à l'endettement? Quel revenu de substitution propose-t-on à ces familles? Qui se préoccupe de leurs problèmes? Les conseillers agricoles passent la majeure partie de leur temps à distribuer et expliquer une paperasserie en constante augmentation: assurance de qualité du lait, carnet de médicaments, nouveau contrôle de trafic des animaux. Chaque fois qu'une vache est déplacée pour plus de vingt-quatre heures, il faut remplir un formulaire de sortie et un formulaire d'entrée et les envoyer à Berne. C'est Kafka dans les alpages.

Il est vrai que le consommateur tient à savoir ce qu'il y a dans son assiette: «D'accord, dit Michel Gaspoz, mais ne pourrait-on pas

contrôler mieux les fournisseurs de farines animales? C'est à la source qu'il faut traiter le problème. Et malgré tous ces contrôles, jamais nos bêtes n'ont été aussi souvent malades, difficultés de vêlage, mammites, stérilités, problèmes de sabot, en moyenne une vache sur deux est en traitement vétérinaire. Imaginez les coûts.»

Certains diront que la commune d'Evolène a raté le coche du tourisme et n'a qu'à s'en prendre à elle-même. Mais n'est-ce pas précisément son attachement au patrimoine familial et à sa culture qui lui a permis d'éviter les pièges de l'industrie touristique, laquelle connaît actuellement quelques revers économiques? Plutôt que d'appliquer une politique rigoriste et absurde, ne ferait-on pas mieux de développer la carte du tourisme rural? Au Tessin, dans les années quatre-vingt, l'Etat a fortement subventionné la rénovation des rustici, à condition que les bâtiments restent propriété des paysans. Ceux-ci les louent à des touristes et en tirent un revenu appréciable. En France, l'Etat subventionne les paysans qui convertissent une partie de leurs installations en



**E.A.R.A. S.A.**

ÉCRANS ANTIBRUIT  
REVÊTEMENTS ABSORBANTS  
CONCEPT ET RÉALISATION

UTILISATION:

**Parois antibruit:**

Routes – autoroutes – voies ferrées  
aéroports – stands de tir

**Revêtements absorbants:**

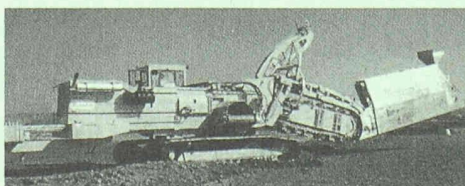
Ouvrages existants – assainissement  
de locaux industriels etc.

Case postale 7      Tél. 021/908 08 53  
1607 Palézieux-Gare      Fax 021/908 08 50



# ZMOOS SA

## Entreprise de génie-civil



E-mail: [zmoossa@swissonline.ch](mailto:zmoossa@swissonline.ch)

Site web: <http://www.zmoossa.ch>

- Canalisations
- Drainages, sous-solages au gravier
- Conduites pression eau et gaz, stations de pompage
- Protection de câbles et conduites pression par sous-solage
- Pousse-tubes, abaissement de nappe
- Chemin AF, équipement de quartier, aménagements extérieurs et renaturalisations
- Aménagements de terrains, terrains de sport et golf
- Location de dumpers à chenilles et de fraises à rocher
- Location de trieuse type Powerscreen
- Transports spéciaux (charge utile jusqu'à 65t)

**Nos succursales sont situées à:**

2318 Brot-Plamboz (NE)      3236 Gampelen (BE)  
1438 Mathod (VD)      3215 Büchslen (FR)

**Renseignements techniques ou complémentaires:**

Tél. 032/312 96 80      Fax 032/312 96 89



chambres d'hôtes et qui écoulent leurs produits grâce aux tables d'hôtes.

En revanche, dans le val d'Hérens, les granges désaffectées tombent en ruine tandis que poussent comme des champignons les nouvelles fermes fonctionnelles mais inesthétiques imposées par la loi sur la protection des animaux. Et si quelqu'un s'avisait de vouloir vendre ses tommes ou de servir un casse-croûte au mayen, il verrait vite débarquer les inspecteurs en tout genre exigeant une fromagerie modèle ou des WC de luxe. Et ne croyez pas que l'on s'arrête en bon chemin. Prochainement c'est l'assurance de qualité du lait qui va obliger à bétonner les alpages d'altitude. Les superbes bâtisses à claire-voie couvertes de dalles de pierre seront abandonnées et tomberont en ruine.

Des histoires d'Evolénards, tout cela, opposeront les esprits critiques. Des gens individualistes et chicaniers comme pas deux. Ils sont nés le code sous le bras, dit-on en Valais, ils n'ont jamais réussi à s'entendre; les parcelles sont si disséminées qu'ils passent plus de temps à se déplacer qu'à les cultiver. Et si les granges ne sont pas rénovées, ce n'est pas faute d'argent, mais parce que ceux qui les possèdent en commun n'arrivent à se mettre d'accord sur les travaux à engager. Et leurs vaches... Pourquoi s'obstinent-ils à élever des bêtes qui préfèrent se battre plutôt que de donner du lait?

Mais ces reproches si souvent entendus, ne tiennent pas compte d'un élément essentiel: ici les agriculteurs ne se battent pas seulement pour préserver leurs revenus, mais pour sauvegarder une culture à laquelle ils sont profondément attachés. Les ethnologues qui vont au bout du monde sauver des cultures en péril feraient bien de se pencher sur les régions de montagne, où une administration tatillonne est en train de tuer une tradition que la population s'efforce désespérément de maintenir. Bien qu'exemplaire, le cas d'Evolène est loin d'être unique.

Nous ne parlons pas d'une culture passéiste, mais d'une tradition qui a su sans trop de mal intégrer la modernité. Dans ce patois que l'on parle encore avec fierté, on peut entendre des phrases comme « T'as su affrova dè tzerka chu Internet? ». C'est-à-dire « T'as essayé de chercher sur Internet? ». Il y a des ordinateurs dans presque toutes les demeures. Comme en ville, les jeunes femmes conduisent leurs enfants au judo ou au cours de musique. A l'Inalpe, le costume traditionnel des plus âgées se mêle aux tenues sportives des jeunes. Ils débarquent de leurs 4x4 et, caméscope au poing, vont filmer « leur » bête. Chaque membre de la famille a la sienne. En regardant sa favorite se battre, un jeune garçon m'a avoué: « J'ai le coeur qui va éclater. »

Non, la modernité n'a pas encore tué la tradition. Pour s'en convaincre il suffit de monter au Plan-des-Fourkies, à La Forclaz, par un beau soir du mois de mai, quand une famille « mélange » ses bêtes pour monter au mayen. Lorsqu'ils arrivent chacun tenant sa vache, pratiquement tout le village est là, qui observe en silence. C'est le moment où l'on expose devant la communauté le fruit de son travail, et ce fruit ne se mesure pas en termes économiques, mais par la qualité du troupeau. Où serait leur motivation s'il n'y avait qu'un seul grand troupeau communautaire? Comment mesureraient-ils leurs performances? Ici la culture est familiale. Le troupeau est l'élément identitaire par excellence. A force de vivre des siècles en autarcie, n'a-t-on pas pris l'habitude de se mesurer entre soi?

Et s'ils s'obstinent à élever ces lutteuses de la race d'Hérens, qui donnent moins de lait que les autres, ce n'est pas par passion du jeu ou du sport, c'est parce qu'elles sont l'essence même de leur économie traditionnelle. Ce que les uns dénoncent comme un excès d'individualisme, c'est précisément ce qui assure la survie de la culture locale.

© FEMINA. Liliane Jordi

#### Notre adresse:

Secrétariat ASPAN-SO  
Chemin Thury 14 - 1206 Genève  
Tél. 022/346 83 55  
Fax: 022/346 83 56  
E-mail: michele.mieville@aspan-so.ch

#### Notre assemblée générale annuelle

est à agender au **vendredi 10 novembre 2000**  
La journée d'information sera consacrée aux échelles de pertinence des plans directeur.  
Le programme détaillé vous parviendra ultérieurement.

**AMAX**

Energie

Tél. 022 364 31 69

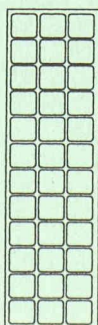
Vy-Creuse 17 - 1196 GLAND

Fax 022 364 43 69

Panneaux électro-solaires  
Installations autonomes  
et liées au réseau

Demandez notre catalogue

Qualité et 20 ans d'expérience!



**VULCAIN SA**  
Z.I. Le Grand Pré  
1510 MOUDON  
Tél. 021/905.51.51  
Fax 021/905.17.20

- Tubages et canaux inox
- Cheminées - Poêles - Barbecues

Exclusivité : - Edilkamin  
- Thermidor  
- Frei  
- Hamex

Création personnalisée

Exposition permanente :  
lundi/ jeudi : 7h30 - 12h / 13h15 - 17h00  
vendredi : 7h30 - 12h / 13h15 - 16h30  
samedi : sur rendez-vous



## POUR UN NOUVEAU CONCEPT DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

De la Deuxième guerre mondiale jusqu'à la fin des années 70, les améliorations foncières (AF) ont eu un objectif principalement agricole. Elles représentaient un instrument important de la politique agricole: il fallait alors intensifier et rationaliser la production pour améliorer le taux d'auto-provisionnement et assurer le ravitaillement de la population. Aujourd'hui, avec du recul, on en critique certaines réalisations excessives. La rationalisation s'est souvent faite au détriment d'une nature et d'un paysage riches et diversifiés. Mais les AF ont permis d'atteindre certains objectifs que la société s'était alors fixés.

Plus récemment, la recherche d'une meilleure qualité de vie de la population, liée à la prise de conscience des problèmes environnementaux, a amené progressivement notre société à développer sa politique d'aménagement du territoire et de sauvegarde de l'environnement. Corollairement, la politique agricole a dû être repensée et réorientée; il en a été de même en matière d'AF, dont les objectifs de protection de la nature, du paysage et des eaux, et ceux de l'aménagement du territoire ont gagné en importance (nouvelle conception des AF).

### 1. LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

La nouvelle politique agricole a pour objectif de développer une agriculture multifonctionnelle et respectueuse de l'environnement. Au plan économique, la réforme agricole doit permettre à l'agriculture suisse de participer au marché européen; au plan social, la réforme vise à sortir l'agriculture de sa «désorientation existentielle».

D'un point de vue légal et réglementaire, PA 2002 se traduit par une trentaine d'ordonnances fédérales. Relevons que trois d'entre elles touchent au domaine des AF, à savoir l'Ordonnance sur les améliorations structurales (OAS<sup>2</sup>), l'ordonnance sur l'aide aux ex-

ploitations accordée à titre de mesure d'accompagnement social (OAEx<sup>3</sup>) et l'ordonnance de l'OFAG sur l'échelonnement des taux forfaitaires de l'aide à l'investissement (OFOR<sup>4</sup>).

### 2. EFFETS ESCOMPTÉS DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE (PA 2002) SUR LES EXPLOITATIONS

Une évaluation des conséquences de PA 2002 a été faite pour différents types d'exploitations<sup>5</sup>. Les résultats des simulations montrent que les types d'exploitations considérés doivent s'attendre à une diminution de leurs revenus. Les exploitations avec un relativement petit contingent laitier par rapport à leur surface donnant droit à des contributions auront la possibilité de compenser la diminution de revenu par l'élevage d'animaux de rente consommant des fourrages grossiers. Les diminutions de revenus peuvent également être compensées par un agrandissement de l'exploitation au delà des hypothèses prévues ou par le recours aux progrès technologiques réduisant la charge de travail (stabulation libre avec salle de traite, vaches avec un meilleur rendement laitier, etc...). Pratiquement, une exploitation de culture assez importante devrait accroître sa surface de 3,5 % et sa productivité d'environ 15% jusqu'en 2003 afin de conserver le revenu de 1996. Pour une grande exploitation laitière, l'augmentation de surface ne devrait être que de 2% et l'augmentation de productivité de 16%.

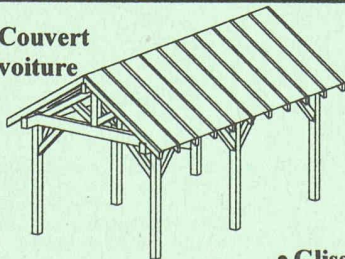
### 3. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT – ÉVOLUTION DES DISPOSITIONS LÉGALES (CAS VAUDOIS)

Il n'existe pas de loi fédérale en matière d'améliorations foncières (ce domaine est régi au plan fédéral par les ordonnances évoquées ci-dessus). De manière à tenir compte des changements provoqués à la fois par PA 2002 et par la nouvelle conception des AF, quelques can-

## VOTRE PARTENAIRE DU BOIS IMPREGNE POUR L'EXTERIEUR

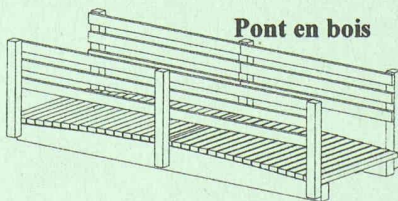


Couvert voiture



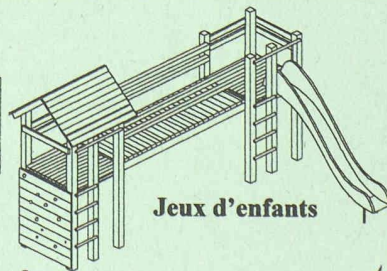
- Pergolas
- Terrasses en bois
- Clôtures

Pont en bois



- Glissières de sécurité
- Assortiment de bois imprégné
- Moquette routière ( Antiglisse )
- Mobilier d'extérieur

Jeux d'enfants



- Abris - bus
- Cache conteneur
- Lames de façade



ETS RÖTHLISBERGER S.A. CH 2855 Glovelier Tél : 032 / 427.04.04 Fax : 032 / 426.67.05



tons ont ressenti le besoin de modifier leur loi. C'est le cas du canton de Vaud, pour qui les modifications apportées visent à répondre aux besoins suivants:

- meilleure prise en compte de la protection de l'environnement, conformément à la publication de la SIA<sup>6</sup>)
  - harmonisation des procédures AF liées à l'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne la problématique des pôles de développement économique,
  - simplification des procédures AF (dans un souci d'efficacité, de rapidité et d'économie).
- L'article premier de la loi a été modifié pour préciser qu'elle vise notamment à améliorer les conditions de vie et les conditions économiques dans l'espace rural, notamment en région de montagne et maintenir l'occupation décentralisée du territoire ( litt. b), et à promouvoir l'exploitation durable et l'entretien des paysages ruraux et contribuer à la réalisation d'objectifs écologiques (litt.d).

#### 4. AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET INFLUENCES DES MODIFICATIONS LÉGALES

Parmi les différents types d'entreprises AF, les remaniements parcellaires sont à la fois celles qui présentent le plus de risques en matière d'impacts sur l'environnement, et celles qui présentent les plus grandes potentialités pour

améliorer la situation ou résoudre des problèmes en matière de protection de la nature (création ou mise en réseau de biotopes, remise à ciel ouvert d'anciens cours d'eau) et d'aménagement du territoire (révision de plans de zones simultanée à un remaniement, amélioration de la disposition et de la forme des parcelles dans une zone à bâtir ou dans un pôle de développement économique par exemple).

Au cours de ces dernières années, des changements importants ont été opérés sous l'autorité du Service cantonal vaudois des AF, en particulier dans l'analyse critique des projets, qui ont eu des conséquences économiques bénéfiques et des résultats manifestes en terme de diminution des impacts. Signalons également le rôle important joué par les associations de protection de la nature ou de l'environnement au travers des observations faites lors des enquêtes publiques sur les projets.

Ces dispositions ont porté leurs fruits et, de façon générale, les projets d'améliorations foncières intègrent toujours davantage des travaux respectueux de l'environnement sous forme, par exemple, de chemins en gravier stabilisé, de bassins accumulateurs de crue, de remises à ciel ouvert de ruisseaux, de création de biotopes, etc.

#### 5. CONCLUSIONS SUR LES DÉMARCHES ENTREPRISES AU PLAN VAUDOIS

Différentes applications pratiques des nouvelles dispositions légales sont aujourd'hui effectives: citons la mise en œuvre d'une étude préliminaire préalable à la constitution d'un syndicat (cas de Sugnens), le réexamen des standards d'exécution de chemins de montagne (Château-d'Oex, Rougemont), ou encore la revitalisation de cours d'eau mis sous tuyau (Essertines s/Rolle).

Les mesures légales sont cependant trop récentes pour que l'on puisse vraiment en mesurer les effets, a fortiori lorsque l'on sait qu'elles s'appliquent à des procédures de longue haleine. Les exemples présentés par ailleurs montrent cependant que des résultats sensibles sont enregistrés depuis plusieurs années maintenant, et que les récentes modifications légales s'inscrivent dans un courant évolutif plus profond, globalement positif pour la protection de l'environnement et qui trouve sa source dans une évolution des mentalités et une sensibilisation à ces questions.

Dr. J.-F. Jatton  
Chef du Service cantonal vaudois  
des améliorations foncières

**Écouter, Concevoir, Produire, Servir**  
mieux, plus vite, ensemble.

*Avec nos produits, avec nos services, nous valorisons nos partenaires clients*

**ALTOR**  
INDUSTRIE

**LEADER EUROPEEN DE LA SALLE DE BAINS PRETE A POSER**

**DOYAT DIFFUSION SA**

B. P. 130 - 2072 Saint-Blaise  
Tél. 032 753 48 73 Fax 032 753 57 28  
Internet: www.Doyat-Diffusion.com

1 Aménagement et mise en valeur de l'espace rural. Une opportunité: les améliorations foncières d'aujourd'hui. Plaquette publiée par la Conférence des services chargés des AF, la SSMAF et le groupe des ingénieurs du GRG - SIA.

2 Ordonnance sur les améliorations structurelles, OAS, du 7.12.1998, RS 913.1

3 Ordonnance sur l'aide aux exploitations, OAE, du 7.12.1998

4 Aide à l'investissement forfaitaire, FOR, du 7.12.1998, RS 913.211

5 (Dierk SCHMID, conséquences de la politique agricole 2002, simulations pour des types d'exploitation choisis, FAT, 1999, exposé aux journées d'information PA 2002 du SRVA de Posieux)

6 Les améliorations foncières en harmonie avec la nature et le paysage. Public. du groupe GRG-SIA, de l'OFEPF et de l'OFAG. Public. SIA D 0151, juillet 1998.



## A PROPOS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL RURAL

L'objet d'art et l'objet d'architecture diffèrent fondamentalement du point de vue de leur condition de conservation. La notion d'intégrité a du sens pour une oeuvre d'art qui par définition est achevée et en conséquence n'accepte aucune transformation; la notion d'intégrité n'est pas pertinente pour l'objet d'architecture qui assure sa pérennité par des adaptations à des destinations successives. Un bâtiment s'inscrit dans l'étendue d'un lieu dont il ne peut être isolé au risque de perdre son sens. S'agissant de patrimoine architectural, parler de conservation revient inévitablement à parler de production d'un espace, tant à la mesure de l'objet que du lieu dans lequel il s'inscrit.

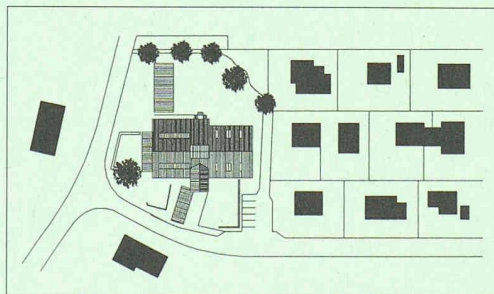
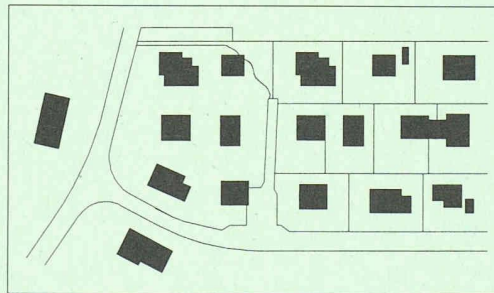
### CONSERVATION DU PATRIMOINE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le modernisme des années 60-70 s'estompe. Hier bas-fonds livrés aux démolisseurs, les centres anciens appellent aujourd'hui les

louanges. Il s'agit de dépasser la notion du monument et de considérer la notion d'ensemble construit. Concevoir la protection du patrimoine comme une composante de l'aménagement du territoire, impose d'évaluer l'intérêt d'un bâtiment en tenant compte non seulement de sa valeur comme témoin de l'histoire de l'architecture et de l'art mais également de son rôle en tant que composante de la structure et du caractère d'un lieu. La notion d'ensemble se substitue à la conception classique du monument: le rassemblement d'éléments qui par eux-mêmes ne présentent pas d'intérêt particulier produit une valeur irréductible à la somme des composantes. Il s'agit d'intégrer la protection du patrimoine dans les processus d'aménagement du territoire de telle manière que la conservation du patrimoine soit non seulement une composante de l'aménagement mais également un facteur de qualité dans l'aménagement de notre espace contemporain.

L'utilisation d'anciennes granges pour l'aménagement de logements peut offrir une alternative à la forme d'habitat du lotissement conventionnel.

Le changement de destination est un phénomène ordinaire dans la vie d'un édifice. Cette mutation s'impose souvent comme la condition d'une possible conservation du bâtiment, en particulier pour le patrimoine architectural rural. L'évolution des structures d'exploitation a pour conséquences des désaffectations de plus en plus nombreuses de constructions qui ne répondent plus aux exigences des techniques modernes ou dont l'usage est perdu. La question de la légitimité à conserver le caractère d'une ancienne construction qui change de destination est régulièrement posée. Pourquoi conserver l'aspect d'un édifice en général, d'une grange ou d'une étable en particulier, dès lors que la relation originelle à l'usage disparaît? La question n'a guère de sens. Il n'y a plus aucune raison de parler de grange dénaturée, dans la mesure où il n'y a plus de grange. Le résultat de l'intervention n'est pas une grange transformée mais un nouvel objet architectural.



**travaux publics**

**Constructions de routes  
et de bâtiments**  
Génie civil  
Équipements et voirie  
Aménagements divers  
Locations d'engins

**PERRIN** Certifications ISO 9002

**Siège à Nyon:** Tél. 022 364 18 85  
**Succursale de Bernex:** Tél. 022 850 02 90  
**Succursale de Rolle:** Tél. 021 825 46 11

PROSPER



